

entouré la Révolution française et le Premier Empire, mais dont l'origine remonte jusqu'au mouvement de rejet des importations des révolutionnaires américains, à la loi américaine qui, en 1807, a interdit l'accès aux États-Unis à la quasi-totalité des produits britanniques, à celle qui, par la suite, a frappé d'un embargo tout commerce extérieur et, enfin, à la loi de 1809 qui visait uniquement les échanges avec la France et l'Angleterre.<sup>5</sup> Les États confédérés interrompirent leurs exportations de coton, comptant ainsi forcer l'Angleterre à reconnaître leur indépendance pour éviter une révolte chez ses ouvriers tisseurs mis au chômage. Leur espoir fut déçu quand ces derniers restèrent solidaires du gouvernement de l'Union et de sa politique antiesclavagiste, fait dont on retrouve l'influence dans la pensée de Karl Marx.<sup>6</sup> Les stratégies coercitives fondées sur la cessation des approvisionnements ne disparurent pas pour autant, sans doute parce que l'Union elle-même eut recours au blocus économique contre les États confédérés. Parmi les officiers de la marine américaine qui servirent sur les navires chargés d'en assurer le respect, on retrouve Alfred Thayer Mahan, plus tard inconditionnel partisan de l'hégémonie maritime, qu'il résumait surtout à la maîtrise du commerce par les forces navales.<sup>7</sup> Après la Guerre civile américaine, la Jeune école de la marine française mit au point, contre l'Angleterre, un plan fondé sur la même stratégie.<sup>8</sup>

En 1918, la Société des Nations s'était persuadée que l'effet politique des sanctions économiques serait fonction de l'aptitude de ses membres à faire saisir l'ampleur de la désapprobation mondiale chez la population de l'État cible. On s'attendait que celle-ci, poussée à l'action, obligerait son gouvernement à se plier aux réclamations de la communauté internationale. C'est à ce mécanisme de coercition que faisait allusion le juge William Webster, chef de la Central Intelligence Agency des États-Unis, dans son allocution du 7 décembre 1990 devant le Congrès américain au sujet des sanctions imposées par l'ONU à l'Iraq à la suite de l'invasion du Koweït. Il

---

<sup>5</sup> Voir Phillips, W. Alison et Arthur H. Reede, *Neutrality*, New York, ca 1935, tome II, «The Napoleonic Period», pp. 91-125; Clauder, Anna Cordelia, *American Commerce as Affected by the Wars of the French Revolution and Napoleon, 1793-1812*, Philadelphie, 1932, pp. 27-38; Albion, Robert Greenhalgh et Jennie Barnes Pope, *Sea Lanes in Wartime*, É.-U., 1968, p. 75; et Renwick, Robin, *Economic Sanctions*, Harvard Studies in International Affairs, n° 45, Harvard, 1981, pp. 4-8.

<sup>6</sup> Voir Owsley, F.L., *King Cotton Diplomacy*, Chicago, 1969, pp. 1-50 et 134-142, et Foner, Philip S., *British Labour and the American Civil War*, New York, 1981, pp. 4-5, 11-24 et *passim*.

<sup>7</sup> Voir «Incidents of War and Blockade Service», in Mahan, Alfred Thayer, *From Sail to Steam*, New York, 1968, pp. 156-195.

<sup>8</sup> Voir Marder, *The Anatomy of British Sea Power; A History of British Naval Policy in the Pre-Dreadnought Era, 1880-1905*, Hamden, Conn., 1964, pp. 86-91 et *seq.*